



Commune de **CESSON**
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217700673-20210317-DEL202103_14A-DE

N°14-2021

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 23	Votants : 32
Date de la convocation : 11/03/2021			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 17/03/2021			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, FARCY Jean-Luc, FASSI Reine, GRYMONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, CHEVALLIER Jean-Marie, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, DUCRET Frédérique, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme BOSSAERT à Mme PREVOT Mme COGET à Mme FASSI Mme GOUBERT à Mme PECULIER Mme LE GALLOUDEC à Mme FAYAT M. POIRIER à M. HEESTERMANS M DEVAUX à M REALINI M PIOLLET à Mme LAFUMA Mme MARCHETTI à M BOSQUILLON Mme LABERTRANDIE à M BOSQUILLON			
Membre excusée : Mme PAGES			
Jacques HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle chipping sodbury en séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2020 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31

janvier 2020 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, d'ordres budgétaires.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable public,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 10/03/2021,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire s'étant absenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, provisoirement présidé par Monsieur Jean-Louis DUVAL, 1^{er} Adjoint en charge des Finances,

ADOpte le Compte Administratif 2020 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2020

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2019	1 836 384,55 €	337 861,49 €	2 174 246,04 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	175 000,00 €		175 000,00 €
EXERCICE 2020			
RECETTES	11 468 935,08 €	1 746 558,28 €	13 215 493,36 €
DEPENSES	11 144 613,29 €	2 060 620,06 €	13 205 233,35 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	324 321,79 €	-314 061,78 €	10 260,01 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	1 985 706,34 €	23 799,71 €	2 009 506,05 €
R.A.R. dépenses		39 199,75 €	39 199,75 €
R.A.R. recettes		244 692,52 €	244 692,52 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 985 706,34 €	229 292,48 €	2 214 998,82 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Maire,

Olivier CHAPLET